

Adresse du conseil général de la commune de Preuilly (Indre-et-Loire) remerciant la Convention d'avoir fait tomber la tête du dernier tyran sous le glaive de la loi, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Preuilly (Indre-et-Loire) remerciant la Convention d'avoir fait tomber la tête du dernier tyran sous le glaive de la loi, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 409-410;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23073_t1_0409_0000_10

Fichier pdf généré le 09/07/2021

14

La société populaire de Puits-la-Montagne, département d'Eure-et-Loir (1), témoigne à la Convention nationale toute son horreur sur la conspiration de Robespierre et de ses complices, et sa reconnaissance envers elle du courage et de la sagesse avec lesquels elle a déjoué le complot d'anéantir la liberté.

Mention honorable, et insertion au bulletin (2).

[*La sté popul. des sans-culottes de Puits-la-Montagne, à la Conv.; s.d.*] (3).

Législateurs,

Une conspiration méditée depuis longtemps par un moderne Catilina pour asservir le peuple étoit sur le point d'éclater. Qui le croiroit ? Une municipalité conspiratrice trempoit dans ces horribles complots. Les membres de la Convention, les comités de salut public et de sûreté générale, tous les patriotes enfin étoient déjà proscrits; ils devoient être immolés à sa fureur et à celle de ses infâmes complices. Un jour plus tard, la patrie étoit annéantie et le peuple devenoit la proie du plus exécrable des tyrans. Mais, par votre prudence, vous êtes venus à bout de conjurer cette tempête, et l'ennemi qui méditoit votre ruine, et ses complices, ne sont déjà plus. Ils ont tous expié leurs forfaits, en expirant sous le glaive de la loi. Qu'elle est belle, qu'elle est grande, la journée à jamais mémorable où, par votre sagesse et votre fermeté, vous avez sauvé une seconde fois la patrie ! C'est au moment de nos conquêtes, au moment où les hordes des tyrans de l'Europe coalisés contre nous fuient à grands pas devant nos armées victorieuses, c'est dans ce moment que d'infâmes scélérats préparoient de sang-froid la ruine de la patrie. Le peuple, trop longtemps abusé par un monstre qui se paroit des couleurs du patriotisme, le peuple, qui n'a de confiance que dans la Convention, en reconnaissant son erreur, a été le premier à livrer le coupable et ses complices. C'est ainsi que, toujours grand et toujours sublime, il saura punir le traître qui cherchoit à l'opprimer. Continuez, législateurs, n'abandonnez pas le vaisseau de la République. Il a été sur le point d'être submergé, mais, par votre constance et par votre courage, vous l'avez ramené heureusement au port. Mille actions de grâces vous soient rendues. Nous vous félicitons d'avoir échappé au danger qui menaçoit vos jours, et nous faisons le serment de rester constamment attachés à la représentation nationale, qui, seule, fait notre espoir, et qui, seule, doit consolider le bonheur des Français.

CHALINE (*secrét.*), VILLETTE (*présid.*) [et une signature illisible].

(1) Ci-devant Chateaufort-en-Thymerais.

(2) *P.-V.*, XLIII, 138.

(3) C 315, pl. 1 265, p. 9. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

15

Les administrateurs du district de Salins-Libre (1) écrivent à la Convention nationale qu'elle vient de prouver qu'elle est digne du peuple qu'elle représente : ils l'invitent à conserver l'attitude imposante qu'elle a prise, et à limiter la durée des pouvoirs dans les mêmes mains.

Mention honorable, et insertion au bulletin (2).

[*L'administration et l'agent nat. du distr. de Salins-Libre à la Conv.; Salins-Libre, 15 therm. II*] (3)

Législateur[s],

Vous venés encore de prouver que vous êtes dignes du peuple que vous représentés.

Conservés l'attitude imposante que vous avés prise. Les tyrans coalisés reculeront d'effroi et les ambitieux rentreront dans la poussière.

Le degré de puissance auquel les triumvirs s'étaient élevés, la terreur que leurs noms seuls inspiraient, nous donnent une grande leçon. Ne laissons plus croître l'ambition et la faveur populaire à une hauteur si démesurée. Limitons la durée des pouvoirs dans les mêmes mains, et la liberté ne sera plus exposée à de tels dangers.

Les triumvirs protégeaient des tyrans subalternes sur tous les points de la République afin de façonner le peuple de tous les départemens à l'esclavage. Faites justice de ces petits ambitieux, et partout les patriotes respireront et reprendront leur primitive énergie.

MARIEL, MOREL, COSSON-CHATILLON, THIBIAT, NOËL (*agent nat.*), CAVOUL, CHRISTOPHE, MUNIER.

16

Le conseil général de la commune de PreUILly, département d'Indre-et-Loire, rend grâces à la Convention nationale d'avoir si bien dirigé sur la tête des nouveaux conjurés l'orage que ces monstres formoient depuis longtemps contre la liberté; il la prie de continuer ses glorieux travaux, et l'assure que chacun des membres formera de son corps un rempart à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Le conseil g^{al} de la comm. de PreUILly, à la Conv.; PreUILly, 14 therm. II*] (5)

(1) Ci-devant Château-Salins, Meurthe.

(2) *P.-V.*, XLIII, 138-139.

(3) C 313, pl. 1 247, p. 4. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(4) *P.-V.*, XLIII, 139.

(5) C 313, pl. 1 247, p. 5. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

Citoyens représentans,

Vous venez donc de déjouer encore une faction qui ne tendoit à rien moins qu'à l'anéantissement de la représentation nationale, et à élever sur les ruines de la République la tyrannie, fléau de l'espèce humaine; mais votre sagesse et votre prévoyance, votre amour pour la liberté, et votre attachement au bonheur du peuple nous ont délivrés des horreurs qui nous environnoient; vous nous avez retiré du précipice dans lequel nous étions prêts à tomber; il étoit d'autant plus dangereux qu'il étoit plus caché, que les monstres qui étoient à la tête de la conjuration étoient plus dissimulés, et que, sous les dehors trompeurs du républicanisme le plus constant, ils recéloient l'esprit de contre-révolution le plus pervers.

Grâces à l'Être suprême, dont vous avez solennellement proclamé l'existence, grâce à l'Éternel qui protège d'une manière si efficace la République française, le voile est déchiré, le scélérat est découvert, et le traître est puni; par une prompte et éclatante justice, vous avez encore une fois sauvé la patrie. Ce n'étoit pas assez pour vous, citoyens représentans, d'avoir fait tomber sous le glaive de la loi la tête du dernier et du plus exécrationnable de nos tyrans. Vous avez assis la liberté et l'égalité sur les bases les plus solides, et vous les maintiendrez en dépit des conspirateurs.

Continuez votre glorieuse mission, nous vous en conjurons. Restez à votre poste, jusqu'à ce que la République n'ait plus d'ennemis à combattre, le salut de la patrie l'exige. Ne craignez rien pour vos jours précieux, nous vous ferons, avec les sincères amis de la République, un rempart de nos corps; et, pour pénétrer jusqu'à la Convention, les conspirateurs n'y parviendront qu'en foulant aux pieds nos cadavres; tel est le serment que nous faisons. Oui, nous serons libres ou nous mourrons, la Convention ne périra jamais, ou les républicains disparaîtront de dessus la surface de la terre. S. et F.

J. SUZOR (*notable*), LIEUTAUD (*off. mun.*), THERBAUDIERE (*off. mun.*), BRIEL (*notable*), LUTIER (*notable*), BOIS (*off. mun.*), COURTIN (*notable*), Hippolyte NABON (*maire*), LOUIS (*agent nat.*) [et une signature illisible].

17

Les administrateurs du district de Colmar (1) manifestent à la Convention nationale le serment d'horreur qu'ils ont éprouvé à la nouvelle du crime de l'hypocrite et scélérat Robespierre; mais, disent-ils, la patrie, la République maintenue, les pères du peuple préservés, la liberté garantie par le supplice des conspirateurs, tels sont les mouvemens que la reconnaissance voit s'élever tour à tour dans nos cœurs.

(1) Haut-Rhin.

Les mêmes administrateurs votent aussi des remerciemens à leurs concitoyens de Paris, pour avoir veillé efficacement au dépôt que la France entière leur a confié.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Colmar, 16 therm. II] (2)

Pères de la patrie,

Le crime avoit donc besoin de l'expérience de tous les siècles (*sic*) pour produire les monstres dont l'imagination dans ses fureurs n'avoit pas même donné l'idée à la fable.

C'est donc l'histoire de la révolution française qui va retracer à la postérité les noms des scélérats qui, après s'être environnés de la confiance du peuple, après que la patrie se fût, en quelque sorte, reposée dans leurs bras, se sont armés du poignard pour l'assassiner.

Quittons ces pages sanglantes des annales du crime, et portons sur les triomphes de la République des regards moins pénibles. Que les sentimens d'admiration, de reconnaissance, de dévouement à la représentation nationale succèdent dans nos âmes [à] l'horreur que ce complément de scélératesse y avoit excitée.

La patrie, la République maintenue, les pères du peuple préservés, la liberté garantie par le supplice des conspirateurs, tels sont les mouvemens que la reconnaissance voit s'élever tour à tour dans nos cœurs.

Recevés-en le premier hommage, défenseurs incorruptibles des droits sacrés du peuple. Fidèle[s] à la patrie et à la liberté, les administrateurs du district de Colmar renouvellent ici le serment de rester unis à la Convention nationale, de maintenir la République une et indivisible, et d'immoler le premier qui tenteroit d'usurper la souveraineté du peuple; à ces sentimens viennent se joindre ceux de notre gratitude et de notre admiration pour votre courage et vos travaux. Témoins des vœux que forment nos concitoyens pour la prospérité publique, nous nous félicitons d'en être aujourd'hui les interprètes.

MAURE, N. HOLL, RUDLER, J. IHLIMRATH, METZGER, JACQUOT (*agent nat.*), THURNINGER (*adj.*), BLANCHARD (*secrét.*).

[Les administrateurs composant le directoire du distr. de Colmar, au peuple de Paris; s.d.]

Représentans,

Il appartenoit aux hommes du 14 Juillet et du 10 Aoust d'écarter le nouvel orage que le crime avoit formé autour du berceau de la République et de garantir de toutes atteintes le sanctuaire des loix et de la liberté.

Honneur vous soit rendu, généreux Parisiens, votre fermeté et votre courage ont sauvé la patrie. Ils vous ont acquis des droits éternels à la reconnaissance des Français.

(1) P.-V., XLIII, 139.

(2) C 313, pl. 1 247, p. 6 e 7. Mentionné par F.S.P., n° 402; M.U., XLII, 379; J. Fr., n° 685; B^m, 30 therm. (1^{er} suppl.).